

Epreuves du monitorat fédéral de pêche sportive en apnée

L'examen comprend 12 épreuves réparties en 4 groupes.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir les 4 groupes et totaliser un minimum de 150 points sur 300 en sachant que :

- Une note inférieure à 10/20 dans un groupe d'épreuves entraîne l'échec au groupe.
- Une note inférieure à 06/20 à une épreuve entraîne l'échec au groupe.

Un candidat ayant échoué à une épreuve ou à un groupe repassera le groupe concerné après une période minimum de 6 mois.

I EPREUVE PHYSIQUE (en mer, éliminatoire, sans note)

- Démonstration technique de sauvetage sur 15 mètres de profondeur avec procédure radio de déclenchement des secours.(chronométrée - temps maximum : 5 minutes)

II EPREUVES TECHNIQUES (en mer) / 100

- Démonstration technique de pêche sous marine en binôme (3 heures) / 40
- Connaissance du milieu subaquatique / 40
- Matelotage et gestion d'une embarcation en chasse sous marine / 20

III EPREUVES THEORIQUES (en salle) / 120

- Structures fédérales et législation associative / 20
- Physiologie rapportée à l'apnée / 20
- Connaissance sur les éléments de navigation, la sécurité en mer et l'organisation des secours / 20
- Réglementation générale, locale et en compétition / 20
- Dangers du milieu / 20
- La faune et la flore subaquatique marine / 20

IV EPREUVES PEDAGOGIQUES (en salle et en mer) / 80

- Pédagogie théorique : (en salle) / 40
 - Présentation de l'organisation d'une série de séances d'apprentissage
- Pédagogie pratique : (en mer) / 40
 - Conduite d'un cours en situation sur un sujet se rapportant à la pêche sous marine